différence prefet de région et département

Par **juriste83**, le **05/05/2011** à **20:19**

Salut !!

voila je dois faire un exposé sur les prefets
Seulement après avoir bien étudié le truc j'arrive pas trop a faire la différence d'après ce que j'ai compris , le prefet de département est l'intermédiaire privilégiè de l'Etat dans le départment il s'occupe de question de developpement et d'intercommunalité il est aidé aussi par un secrétariat générale au affaire régionales qui gère tout ses affaire et le met en contact avec d'autre directions régionale.
mais a-ils des pouvoirs de police ? est-il de compétente en matière de sécurité , ou alubrité publique ?
en autre les pouvoirs de police sont réservé au prefet de région ou bien au deux ?

Merci :wink: Image not found or type unknown

Par **alex83**, le **05/05/2011** à **20:41**

Salut,

Le préfet de région c'est le super préfet qui coordonne les préfets de département.

Les préfets de département ont bien évidemment un pouvoir de police administrative, c'est sans doute leur attribution la plus forte. Pouvoir qui concoure avec le maire et les autres autorités locales (présidents de conseil municipal) notamment pour faire respecter l'ordre public (salubrité, tranquillité et sécurité).

Par **juriste83**, le **05/05/2011** à **20:53**

ok si j'ai compris seul le prefet de département a des pouvoirs de police le prefet de region doit lui se contenter de relayer la politique de l'Etat et préparer le developement de ma région

Par **Camille**, le **05/05/2011** à **22:19**

Bonsoir,
Pour être plus précis, le préfet de région est la même tête sous deux casquettes, puisque le préfet de région est aussi le préfet du département dont la préfecture (qui est le chef-lieu du département) est également le chef-lieu de région. Il est donc, en tant que préfet de région, "patron" de lui-même en tant que préfet de département et "patron" des autres préfets des départements de la région.
En tant que préfet de région, il exerce bien, entre autres, des fonctions de police, mais à l'échelon régional. Donc, il ne s'occupe pas directement des fonctions de police usuelles dans les autres départements. Cela dit, dans son propre département, il refile une partie de son boulot à son chef de cabinet…

Fonctions de police sauf… à Paris (+ RP) où il y a un préfet de police qui ne fait que ça !

Ah, au fait, il y a aussi des préfets de "zones de défense et de sécurité" dans certaines régions…

Et il y a aussi des "(sous-)préfets aux champs", mais ça c'est une autre histoire, une de celles du père Alphonse…
(~~)

Image not found or type unknown

Par **alex83**, le **05/05/2011** à **22:41**

Oui d'ailleurs dans ma région le préfet de mon département (VAR) a été promus récemment préfet de région (Bouche-du-Rhône : PACA), personne ne s'y attendait à la préfecture du Var XD.

Il y a plein de préfets en vérité. Nous on a un préfet maritime...

Par **Camille**, le **06/05/2011** à **07:13**

Bonjour,
Oui, en fait, un préfet est LE représentant de l'Etat (centralisé) dans une collectivité territoriale, notion prise au au sens large (un département en étant une). Il est soit doté d'une compétence générale (comme un médecin généraliste), soit doté d'une compétence dans un domaine particulier (sécurité et défense, police, affaires maritimes). Dans ces derniers cas, les zones ne couvrent pas forcément tout le territoire (à ma connaissance, pas de préfets aux affaires maritimes dans l'Est de la France, par contre il y a un préfet de zone de défense et de sécurité). Un préfet donné peut coiffer plusieurs casquettes.

http://www.interieur.gouv.fr/sections/a ... ion/prefet

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés

Par **x-ray**, le **06/05/2011** à **22:29**

Quand même, en arrivant après la bataille, je pense que tu n'as pas du beaucoup cherché...

Par **Camille**, le **06/05/2011** à **22:40**

Bsr,
Ben oui mais il n'y a pas encore de points d'accès Wifi sur les plages. Surfer sur les vagues, OK, sur Internet, niet...
=))

Image not found or type unknown

Par **alex83**, le **06/05/2011** à **23:46**

Oui j'avoue, vous ne faites pas honneur à l'université de Toulon =/

=D

Par **Camille**, le **07/05/2011** à **09:09**

Bjr,
Et pourtant, pourtant...
[quote="juriste83":2vis6wiz]
après avoir bien étudié le truc j'arrive pas trop a faire la différence...
[/quote:2vis6wiz]
Le problème est d'arriver à trouver le truc !
:D

Image not found or type unknown

Par **LouisDD**, le **24/01/2017** à **19:42**

Salut

Juste pour signaler que je supprime un message de Melichat, un simple "Coucou", donc inintéressant...

Bonne soirée

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés

Par **Isidore Beautrelet**, le **25/01/2017** à **08:17**

Bonjour

https://www.youtube.com/watch?v=PYfaNzQgFrk [smile4]

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés